

RECYCLAGE DE L'AUTORISATION DE CONDUITE DES ENGINS DE CHANTIER (SUR LA BASE DE LA RECOMMANDATION R. 482 DE LA CNAM)

DURÉE : 1 JOUR
(7 HEURES)

Théorie : 0,5 jour
Pratique : 0,5 jour



Objectifs de la formation :

Justifier d'un contrôle des connaissances et du savoir-faire en vue de la délivrance de l'autorisation de conduite (arrêté du 2 décembre 1998).

CONTENU DE L'ACTION DE FORMATION

FORMATION THÉORIQUE

GÉNÉRALITÉS

Les indicateurs de sécurité au travail
Statistiques accidents du travail
Les grands principes de prévention
Les acteurs de prévention
Les responsabilités
L'obligation de formation
L'autorisation de conduite

CLASSIFICATION ET TECHNOLOGIE

Les différentes catégories selon la R.482
Description et terminologie
Les différents organes et dispositifs de sécurité : technologie et fonctionnement

SÉCURITÉ

Les règles générales de sécurité communes à toutes les catégories d'engins de chantier.
Les règles particulières de sécurité liées à chaque catégorie d'engins

FORMATION PRATIQUE

PRISE DE POSTE

Contrôle du bon état général de l'engin et du fonctionnement des différents dispositifs de sécurité.

CONDUITE ET CIRCULATION

Circulation avec la maîtrise des différents sols, dans différentes conditions de pente, en virage en marche avant et en marche arrière,

TRAVAIL AVEC L'ENGIN

Mise en situation de travail adaptée à chaque engin telle que décrite dans la recommandation R.482 de l'INRS

FIN DE POSTE ET OPÉRATIONS D'ENTRETIEN DE 1^{ER} NIVEAU

EVALUATION DES CONNAISSANCES ET DU SAVOIR-FAIRE

Evaluation théorique
Evaluations pratiques (selon les catégories)

Objectifs Pédagogiques :

- Acquérir les connaissances et le savoir-faire pour conduire et utiliser en sécurité un engin de chantier sur la base du référentiel de connaissances de la R. 482 de la CNAM.

Animation par un formateur qualifié

Pédagogie :

- Formation en salle, exposés, questions et exercices (durée : 0,4 jour)
- Applications pratiques sur les catégories d'engins concernés (durée : 0,5 jour)
- Contrôle des connaissances théoriques et pratiques : évaluation pratique continue (durée : 0,1 jour)

Validation : attestation de formation, avis sur la délivrance d'une autorisation de conduite

PUBLIC VISÉ – PRÉ-REQUIS

Toute personne maîtrisant la langue française, âgée de plus de 18 ans, étant amenée à occuper de façon permanente ou occasionnelle un poste de conducteur d'engins de chantier, et justifiant d'une aptitude médicale liée à ce poste.

Effectif : 6 personnes maximum.

